

# LA REINSERTION SOCIALE DES MINEURS DELINQUANTS ET PRE-DELINQUANTS (\*)

PAR

Alain LE COZ

*Diplômé d'études approfondies d'administration publique de la faculté de droit  
et des sciences économiques de Reims.*

---

Tout système se doit, pour survivre, d'assurer son développement ainsi que la paix du champ dans lequel évoluent ses membres ; il est donc fondé sur un Code matérialisé par l'ensemble des comportements normatifs et des valeurs morales imposés aux individus. L'inculcation de ce code n'est pas toujours parfaite : on peut assister, soit à la transgression flagrante d'une norme, — transgression qui va amener une réaction de défense du système —, soit à la mauvaise intégration de l'individu, qui intériorise mal les valeurs dominantes. Il va alors s'agir de ramener à la norme, l'« anormal », afin d'assurer le maintien de l'ordre établi.

## I. — LA DELINQUANCE JUVENILE

Dans l'esprit du public, la délinquance juvénile est associée à trois images :

— Tout d'abord, celle du « blouson noir », complétée par celle du « blouson doré ».

— Ensuite celle de la bande, — si ce n'est du « gang ». En fait, si la délinquance des jeunes en groupe est relativement importante, elle ne

---

\* Cette étude reprend les grandes lignes d'un mémoire pour le D.E.A. d'administration publique soutenu à la faculté de droit et des sciences économiques de Reims (nov. 1978) devant un jury composé de : J. Chevallier (prés.), E. Pisier-Kouchner, M. Bettati. Depuis lors, l'intéressé a soutenu une thèse 3<sup>e</sup> cycle, *La réinsertion sociale des mineurs délinquants (pour une socio-criminologie de la délinquance juvénile)*, 234 p., Reims (nov. 1979).

peut en aucun cas être comparée à celle qui a pu s'organiser dans certaines grandes villes des Etats-Unis où ces bandes étaient systématiquement orientées vers les formes les plus graves de criminalité. Depuis 1959 et « l'été des blousons noirs », les activités de ces groupes sont en nette régression tandis que les vols de véhicules se multiplient.

— Un troisième mythe, enfin, à la faveur du public : c'est la « fureur de vivre », engendrée conjointement par la littérature, le cinéma et la chanson, et matérialisée par l'image de James Dean, le blouson de cuir armorié d'un aigle, la moto et les jeux inutiles avec la mort.

Juridiquement, la notion de délinquance juvénile est définie par l'ordonnance du 2 février 1945, modifiée au niveau du détail en 1951 et 1958. *Ce texte dégage trois caractéristiques principales :*

- 1) L'enfant ou l'adolescent a commis une infraction à un texte pénal précis ;
- 2) Il a moins de dix-huit ans au moment de l'acte délictueux ;
- 3) Il est poursuivi en raison de ce délit devant les juridictions répressives (l'enfant de moins de treize ans peut être poursuivi mais non condamné, et seules peuvent être prise contre lui des mesures éducatives).

S'il a moins de seize ans, il relève, en cas de crime ou de délit, du juge des enfants ou du tribunal pour enfants. S'il a plus de seize ans, il comparait pour un crime devant la Cour d'assise des mineurs. Pour un délit, le tribunal pour enfants peut écarter l'excuse atténuante de minorité et lui appliquer les mêmes peines qu'à un adulte.

La législation applicable à l'enfance délinquante comprend un second texte important : l'ordonnance du 23 décembre 1958 qui a pris place dans le Code civil aux articles 375 à 382. Cette ordonnance concerne essentiellement les mineurs en danger et peut s'appliquer à des sujets de moins de vingt-et-un ans, quelque soit leur âge. Elle n'envisage que des mesures éducatives, à l'exclusion de toute sanction ; cependant, dans les cas graves, la mesure éducative peut s'accompagner du retrait de l'enfant du milieu familial.

A côté de l'idée traditionnelle de délinquance, d'autres notions ont fait leur apparition. Il s'agit de l'inadaptation, de l'exclusion, de la marginalité, de la déviance. Que signifient tous ces concepts ? Quelle réalité cachent-ils ? Ont-ils une relation entre eux ?

#### A. — LES RACINES DE LA DELINQUANCE JUVENILE.

Pour Roger Mucchielli (1), la délinquance juvénile est liée à un complexe d'Edipe mal liquidé. Le délinquant est un mal aimé qui ne connaît pas la sécurité intérieure et qui vit continuellement dans un état d'insatisfaction ; c'est un être profondément et fondamentalement angoissé par un sentiment de culpabilité inconsciente et, pour s'en débarrasser, il recherche activement la punition. Adeptes de la psychanalyse, Roger Mucchielli explique donc par cette dernière la délin-

(1) Roger MUCCHIELLI, *Comment ils deviennent délinquants ?*, Paris, Encyclopédie moderne d'éducation, 1971.

quance des mineurs. Il est vrai que le psychisme des enfants se forme avant l'âge de six ans grâce à la structure familiale ; on ne peut également pas nier que la quasi-totalité des jeunes délinquants ont souffert de carences familiales telles que l'éthylisme, le divorce, la mort ou la séparation d'un ou des deux parents. Le nombre élevé d'enfants est également un facteur reconnu. Mais dans une société où toute personne suspecte est considérée comme une malade mentale, nous pensons que l'explication du phénomène doit être trouvée ailleurs.

A partir d'une enquête statistique effectuée sur de jeunes délinquants et rapportée à la statistique de la population d'une commune de la banlieue parisienne et particulièrement à la statistique des jeunes, Jean-Claude Chamboredon (1 bis) décrit les différentes déterminations constituant la délinquance juvénile. Il insiste sur l'étude des conditions de régulation et de socialisation propres à chaque classe et qui permettent de comprendre les différentes formes de délinquance des adolescents issus des classes populaires, moyennes et supérieures. Il examine ensuite les effets du contexte social. Selon la structure d'une population, selon les relations s'établissant entre les différents groupes sociaux, certains comportements seront tolérés ou condamnés : *ainsi, dans un quartier dominé par les classes moyennes qui imposeront leurs normes, les adolescents de milieux moins favorisés seront suspects, peu à peu exclus et donc en position de prédélinquants.* Enfin, Chamboredon étudie le rôle du système de répression, de détection et de traitement de la délinquance. Il souligne en particulier le dénuement des jeunes issus des milieux populaires face à une société qui tend à dramatiser des comportements dont la signification criminelle est souvent ambiguë. Ces jeunes, démunis des moyens de défense, ont des chances beaucoup plus grandes d'entrer dans le processus de la délinquance. La gravité d'un délit est donc diversement appréciée selon l'origine sociale des prévenus. Cette étude divise la société en classes bien distinctes possédant chacune leur propre code de référence ; il y aurait donc une pyramide de systèmes normatifs. Nous pensons que s'il peut exister des comportements propres à chaque classe sociale, un langage spécifique à chaque catégorie de personnes, l'ensemble reste tout de même soumis à l'ordre institué qui est une entité et, par là-même, ne souffre ni partage, ni délégation d'impérialisme.

Roger Benjamin (2) constate que de 1954 à 1964, le nombre de jeunes de 8 à 18 ans qui se sont rendus coupables d'un délit ayant entraîné leur poursuite devant un tribunal a plus que triplé alors que l'accroissement de la même classe d'âge n'a été qu'un peu supérieur à 40 %. L'auteur remarque que des formes nouvelles de délinquance en bande et contre les biens apparaissent. Il cherche à expliquer ce phénomène. Les facteurs d'ordre psychologique ne sont pas négligeables mais ils ne permettent pas de rendre compte de l'impulsion initiale qui fait le criminel ; il reste les facteurs sociaux et, parmi eux, le concept d'anomie, c'est-à-dire le décalage de plus en plus grand qui apparaît entre les besoins de certaines catégories de jeunes et les moyens institutionnels mis à leur disposition pour les satisfaire. Comme nous l'avons écrit plus

---

(1 bis) Jean-Claude CHAMBOREDON, « La délinquance juvénile, essai de construction d'objet », *R.F.S.*, 1971, p. 335.

(2) Roger BENJAMIN, *Délinquance juvénile et société anomique*, Paris, C.N.R.S., 1971.

haut, le système social, afin de survivre, doit assurer son développement ; de ce fait, il paraît peu concevable et peu logique qu'il n'ait pas créé les moyens institutionnels de satisfaire les besoins qu'il a suscités.

Dans le même ordre d'idée et grâce à une étude statistique Hanna Malewska et Vincent Peyre (3) mettent en évidence l'existence d'une relation entre le niveau de « développement » et le niveau de la délinquance juvénile sanctionnée, en limitant cette relation, sous son aspect quantitatif, à la délinquance contre les biens.

Une étude du Centre de formation et de recherche de l'éducation surveillée (4) quant à elle, démontre que la délinquance en bande est une manifestation sociale liée à la fois au nombre des jeunes susceptibles de se rassembler, à l'industrialisation et à l'importance du niveau d'urbanisation de la région où elle se manifeste. Claude Lévy et Bruno Castets (5) décrivent les caractéristiques sociales de jeunes délinquantes admises dans un foyer de rééducation. Le nombre moyen d'enfants, la situation matrimoniale des familles, la répartition socio-professionnelle, les conditions d'habitat et les modes de vie montrent que ces délinquantes sont issues d'une catégorie particulièrement défavorisée et mal insérée dans notre société. La notion de catégorie défavorisée constitue également la problématique de Guy Villars (6) à la différence près que ce dernier développe l'idée d'une corrélation très étroite entre l'inadaptation au système scolaire et la délinquance juvénile.

En définitive, ces auteurs adoptent une démarche qui situe le phénomène de la délinquance des mineurs, soit sur le plan psychanalytique, soit en procédant à une sectorisation de l'explication. Nous remarquerons tout de même l'idée de Guy Villars qui explique le phénomène par un échec de ces jeunes dans l'appareil scolaire bien que nous préférerions pour notre part le terme d'échec de l'appareil scolaire sur ces jeunes.

## B. — DELINQUANCE JUVENILE ET ANORMALITE.

### 1) L'INADAPTATION.

Pour D. Szabo (7), les transformations sociales du dernier demi-siècle dans la partie industrialisée du monde ont donné naissance à un nouveau type de société, qu'on désigne par le terme de « société de masse », et à une nouvelle culture. L'action réciproque de cette société et de cette culture crée, pour les individus, des problèmes d'adaptation.

L'inadaptation sociale tend à diminuer à cause de l'avènement progressif de l'opulence. Mais la libération relative des individus des contraintes du machinisme coïncide avec la contrainte psycho-culturelle

(3) Hanna MALEWSKA et Vincent PEYRE, *Délinquance juvénile, famille, école et société*, Vaucresson, 1973.

(4) C.F.R.E., *La délinquance des jeunes en groupe*, Vaucresson, 1963.

(5) Claude LÉVY et Bruno CASTETS, *Population*, n° 2, mars-avril 1971.

(6) Guy VILLARS, *Des écoliers perdus*, Compiègne, Armand Colin, 1972, tome 1. *L'organisation du désordre*, 1973, tome 2.

(7) Denis SZABO, « Société de masse et inadaptations psycho-culturelles », *R.F.S.*, 1965, p. 472.

des moyens de communication de masse qui assujettissent les énergies psychiques, libérées de la « société », à la culture. Les victimes de l'industrialisation, de l'accumulation des capitaux et de l'autofinancement de l'industrie qui constituaient l'armée de réserve des inadaptés, des criminels potentiels du capitalisme du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle cèdent maintenant la place à des minorités culturellement handicapées. C'est parmi ces dernières que se recrute la majorité des inadaptés qui entrent en conflit avec la loi. L'assimilation complète des valeurs de réussite (l'acquisition de l'esprit de compétition, d'une philosophie utilitaire, la concentration des énergies psychologiques sur le moi, etc.) devient la condition la plus importante de l'adaptation, et l'inadaptation est liée à une assimilation incomplète. Après avoir été asservi par le « capital », l'homme est maintenant asservi par la culture. Il n'est plus inadapté à la vie économique mais à la vie culturelle.

Du « ... pourquoi tel adolescent devient inadapté ... » V. Peyre (8) pose la question suivante « ... comment faire pour que tel adolescent devienne un adulte intégré ? ... ». Les auteurs soulignent que l'inadaptation sociale des jeunes s'accroît surtout dans les banlieues et dans certains quartiers urbains qui, avec leur concentration d'indigence, de délinquance adulte, de jeunes ayant des difficultés scolaires, des problèmes familiaux et de faibles niveaux économiques et sociaux, sont principalement responsables du taux croissant d'inadaptation. Les origines des troubles d'adaptation juvénile doivent être recherchées dans les organisations sociales qui ont pour mission d'intégrer le jeune aux divers systèmes socio-culturels qui composent la société globale. L'inadaptation des jeunes serait à rechercher dans les carences des structures chargées, justement, d'assurer l'intégration. Le développement énorme du secteur social et de la politique d'action sociale ne dément-il pas cette idée ?

Roland Dokon (9) consacre son ouvrage au problème du « changement psychologique » chez l'adolescent. En se fondant sur le cas d'adolescents inadaptés accueillis à Terrefort, il réfléchit sur les conditions de ce changement. Reconstituant l'histoire de ces adolescents, il souligne tout le poids des antécédents personnels : carences affectives précoces, vie en institution, traumatismes, situation œdipienne. L'adolescent est « empêché de changer, retenu ou aspiré par son passé ... » ; « ... ainsi se constitue en lui un décalage pathologique entre son âge physiologique d'adolescent et sa fragilité affective d'enfant malade ... » L'adolescent inadapté manifeste donc une incapacité au changement, qui est pourtant indispensable pour la formation d'une personnalité équilibrée. Nous écarterons cette thèse pour les mêmes raisons qui nous ont fait rejeter l'explication psychanalytique du phénomène constitué par la délinquance des mineurs. Dans le même ordre d'idées, l'ouvrage de Françoise Dolto (10) constitue un compte rendu de douze séances de traitement psychanalytique d'un adolescent. Les difficultés d'adaptation seraient imputables aux tensions et menaces de rupture de l'équilibre établi dans un groupe familial dont les parents sont des immaturés affectifs.

---

(8) V. PEYRE, *Annales de Vaucresson*, 1969, n° 7.

(9) Roland DOKON, *La vie affective de l'adolescent inadapté*, Paris, Duvat, 1970.

(10) Françoise DOLTO, *Le cas Dominique*, Paris, Seuil, 1971.

D'une expérience de prévention menée dans une commune de la banlieue bordelaise, Yves Charrier et Jacques Ellul (11) tirent un ensemble de réflexions sur les formes nouvelles de l'inadaptation des jeunes. Ayant mesuré l'augmentation de la *délinquance* dans cette petite ville passée trop vite des mœurs rurales d'autrefois au mode de vie urbain, les auteurs constatent que l'inadaptation est le fruit de la société globale et doit donc être envisagée à ce niveau. Le phénomène est ici expliqué par l'urbanisation. Si la criminalité dans les villes est assez bien connue, il ne faut tout de même pas oublier qu'il ne s'agit que de la criminalité légale. Il subsiste, en toile de fond, la criminalité réelle qui sévit de la même manière dans les campagnes. Il ne faut en outre pas oublier la différence entre l'importance de chaque population.

A propos du dépistage précoce des enfants, M. Vial et M. Stambak (12) abordent la question de la crèche et de l'école maternelle.

— « C'est dès la crèche que devrait être fait le dépistage des enfants en difficulté afin que toutes les chances leur soient données de parvenir à un développement le plus normal possible ».

— « C'est dans cette première période sans doute que jouent de la manière la plus grave toutes les carences. Le manque de stimulations perceptives, d'expériences motrices, d'apprentissages, d'apports linguistiques et, plus largement culturels apparaissent ainsi comme un facteur important des difficultés de développement ».

— Si une action systématique ne peut être faite à l'âge de la crèche, « toute action entreprise à l'école maternelle garde toute son importance ».

— L'école maternelle « doit être non pas le prélude et le premier temps de la ségrégation scolaire, mais le lieu de l'égalisation des chances des enfants ».

— « Si l'école maternelle se donne comme objectif premier l'égalisation des chances, cela implique un changement radical au niveau des attitudes comme au niveau des méthodes... elle ne peut être séparée du reste du système éducatif dont elle est le premier maillon. Il faut lutter contre le préjugé encore largement répandu que plus l'enfant est jeune, moins il faut être qualifié pour s'occuper de lui. A tous les niveaux de l'enseignement, la qualification des maîtres devrait être de haut niveau en ce qui concerne la psychologie enfantine. Ceci est particulièrement vrai pour l'âge de la maternelle ».

— « A cet âge, plus encore que plus tard, l'influence de l'adulte qui assure des apprentissages est capitale et détermine largement et les attitudes des enfants et leurs résultats ».

L'idée de dépistage est assez révélatrice d'une politique de prévention qui est actuellement mise en place. Mais s'agit-il de protéger l'enfant ou est-ce la société qui cherche à assurer sa propre protection ? Pour illustrer cette idée, nous citerons l'exemple du dossier social scolaire dans lequel l'institutrice, chargée d'assurer le passage de chaque enfant, de l'école maternelle à l'école primaire, doit noter si ce dernier se conduit comme un opposant, ou un déviant.

Faute de pouvoir définir l'inadaptation, un sociologue en a relevé 47 signes extérieurs en s'en tenant à « ce qui apparaît des premiers

(11) Yves CHARRIER, *Jeunesse délinquante*, Paris, Mercure de France, 1971.

(12) Monique VIAL, *Les mauvais élèves*, Paris, P.U.F., 1970.

contacts avec les travailleurs sociaux ». Ils ont été groupés en neuf catégories auxquelles a été associé un système de cotation numérique : maîtrise du temps ; attitude à l'égard de la société comme institution ; attitude à l'égard de la société comme collectivité ; attitude à l'égard de la société comme autrui en général ; attitude à l'égard d'autrui à distance ; attitude envers les choses matérielles qui composent le cadre de la vie familiale ; attitude envers le travail, telle qu'elle s'exprime non seulement chez l'ouvrier mais aussi chez sa femme ; attitude réciproque des deux membres du couple parental ; attitude réciproque des parents et des enfants. Ces signes reflètent-ils pas l'ensemble des valeurs sociales dominantes ? En effet, nous y retrouvons la structure familiale et le travail qui sont deux des bases fondamentales sur lesquelles repose notre société.

En définitive, comment situer le concept d'inadaptation par rapport à celui de la délinquance juvénile ? Il semble que la distinction soit essentiellement fonction de l'âge des intéressés : l'inadaptation serait un phénomène antérieur et prémonitoire, pourrait-on dire, à la délinquance.

## 2) L'EXCLUSION.

Le Dr Berge (13) étudie les conséquences du rejet de l'enfant, de son abandon par le milieu familial. L'auteur étend la notion de milieu anormal à tous les milieux qui ne répondent pas aux besoins fondamentaux de l'enfant : tendresse, sécurité, possibilité d'activité libre. Or, le milieu d'origine continue à exercer une action durable et persistante sur l'enfant. A cette imprégnation inconsciente, aux souvenirs conscients il faut ajouter la reconstruction intérieure de la famille d'origine, reconstruction mythique qui agit sur le comportement de l'enfant même après la séparation. Le Dr Lemay (14) met en garde contre les difficultés consécutives à une action maladroite d'internat qui aggrave les carences relationnelles déjà vécues par ces enfants.

Monique Vial (15) traite avec ampleur du problème des échecs scolaires : tous les enfants entrent à l'école, 30 % à peine y effectuent un cursus scolaire normal. Sur ce chapitre des troubles du comportement, Eric Plaisance dénonce les théories constitutionnalistes qui affirment que les jeux sont faits lorsque l'enfant naît, puis insiste sur l'importance des relations précoces avec autrui, l'attitude des parents pouvant induire des perturbations affectives, la séparation d'un enfant de son milieu familial entraînant pour l'avenir des risques de troubles de comportement.

Cette notion d'exclusion « renverse », si l'on peut dire, le problème de l'inadaptation. Le résultat est similaire mais l'exclu serait devenu inadapté pour des causes qui lui seraient étrangères.

---

(13) Dr. BERGÉ, « Les enfants cas sociaux inadaptés », *Rééducation*, 1969, n° 212-213.

(14) Dr. LEMAY, *Idem*.

(15) *Opus cité*.

## 3) LA MARGINALITÉ.

Janine Béraud et Louis Millet (16) s'interrogent sur le sens culturel et éthique de la révolte des jeunes. C'est l'orientation de notre société qui est mise en cause par le refus des jeunes de s'y intégrer, de s'y adapter. Cette société est-elle bien adaptée aux désirs essentiels de l'homme? On en arrive par ce biais à la révolte des jeunes, qui deviendraient des « marginaux ». Jean Monod (17) impute les causes du dés-ajustement des jeunes à la société non pas aux facteurs organiques mais à la complexité croissante d'une société où il devient de plus en plus difficile de trouver sa place, et à un échec éducatif tenant à une insuffisance du milieu familial, lequel porte à son tour la marque d'une structure sociale désorganisée. L'auteur souligne également la carence des structures d'accueil pour les jeunes à l'échelle de la société globale.

Dans le chapitre « Qui sont-ils? », le Dr Olivenstein (18) constate que les toxicomanes souffrent des carences affectives et éducatives habituellement signalées chez les autres délinquants, puis avance d'autres explications : l'augmentation des toxicomanes va de pair avec l'augmentation des suicides d'adolescents et manifeste le refus d'intégration sociale des jeunes car aucune image du monde des adultes n'est séduisante ni surtout rassurante.

Pour Marcel Sacotte (19), la prostitution non professionnelle des mineurs semble, le plus souvent, découler de l'état de vagabondage de certains jeunes, quittant une famille incapable de les éduquer, vivant en marge de la société.

Ces ouvrages montrent bien les conséquences de l'inadaptation des jeunes ou de leur exclusion. N'ayant pas intériorisé le Code social, ils cherchent ailleurs une sécurité que la société est incapable de leur apporter. Selon Jean Monod (20), les jeunes ne trouvant pas leur place dans leur pays, constituent leur propre société. A la répression incapable d'éradiquer un mal qu'elle craint surtout de regarder en face, les groupes marginaux répondent en instaurant de nouvelles pratiques et en appliquant de nouvelles valeurs : Société dans la société, la rupture est consommée.

Les Drs M. Soule et G. Noël (21), spécialistes d'hygiène mentale infantile utilisent la méthode psychanalytique pour mieux comprendre les structures du système actuel de l'aide sociale à l'enfance. Ils en concluent que le mode de fonctionnement psychique des populations concernées, notamment à l'occasion des relations parents-enfants, échappe aux institutions d'aide à l'enfance, elles-mêmes dominées par un modèle inconscient de comportement. L'action sociale actuelle accentue la marginalité de ces populations en renforçant la ségrégation existante au lieu de favoriser l'insertion sociale. D'où le « malaise dans la bienfaisance » que les auteurs rapprochent de ce « grand renfermement des

(16) Janine BÉRAUD, *Le refus des jeunes*, Paris, Editions universitaires, 1971.

(17) Jean MONOD, « Un air marginal », *L'homme et la société*, 1970, n° 16-17.

(18) Claude OLIVENSTEIN, *La drogue, drogués et toxicomanes*, Paris, Ed. universitaires, 1970.

(19) Marcel SACOTTE, « Les aspects actuels de la prostitution des mineurs », *Sauvegarde de l'enfance*, mars 1971, n° 3.

(20) Jean MONOD, *Les bayots*, Paris, Juliard, 1968.

(21) M. SOULE et G. NOËL, *Psychiatrie de l'enfant*, Vol. 14, 1971.

enfants dits cas sociaux » phénomène fait à la fois de sacralisation et d'exclusion et qui aboutit à un rejet de la société avec, en contrepartie, un surinvestissement passionnel et captatif de ces mêmes enfants par les administrations qui en sont les tuteurs. Et, malgré une situation sensiblement identique pour les seize groupes de familles, on constate de très grandes différences dans les formes d'action sociale mises en œuvre et dans leur utilisation par les intéressés. Une seconde approche qualitative, basée sur les interviews auprès d'un échantillon plus restreint de familles d'une part, et auprès des divers « acteurs sociaux » d'autre part, permet de confronter les perceptions et représentations que les uns ont à l'égard des autres, et réciproquement. C'est ainsi qu'apparaissent les divergences susceptibles d'éclairer l'inadéquation de l'action sociale aux attentes particulières de ces familles. Les auteurs s'efforcent enfin de situer l'ensemble de ces résultats dans une réflexion plus générale sur les finalités et les diverses formes d'action sociale, ce qui met en évidence le caractère global et spécifique que devrait recouvrir l'action sociale auprès de familles « socialement handicapées ». L'ouvrage établit une sorte de constat de carence des institutions sociales chargées d'intégrer l'enfant dans l'institution.

Tout comme le concept de délinquance juvénile, celui de marginalité implique un manquement, une atteinte à l'ordre social : Aboutissement d'une évolution commencée sous l'égide de l'inadaptation et de l'exclusion, la marginalité implique tout de même une violation moins grave du Code social que celle commise par le mineur délinquant.

#### 4) LA DÉVIANCE.

C'est Emile Durkheim qui, le premier, a essayé de comprendre le phénomène de la déviance. Pour lui, les différents groupes composant la société entretiennent des liens de solidarité. Si l'ordre établi par la société faiblit, cette unité de fait se rompt. Apparaît alors l'« anomie », qui correspond à une crise d'adaptation et se manifeste par un défaut des règles morales et juridiques qui organisent son économie.

Pour Basaglia (22), il n'y a pas vraiment de définitions précises de la déviance, mais on peut dire qu'est déviant celui qui reste en dehors de la production. La déviance appelle la réaction du système pénal et du système psychiatrique car « quiconque agit sur un mode révolutionnaire est un déviant dans la mesure où il ne se conforme pas à la norme ». Pour sa part, Jurgen Ruesch (23) définit la déviance de trois manières :

- 1° La déviance en tant que limitation de fonction, imputable à l'impossibilité de la part d'un individu déficient sur le plan physique ou psychique de participer à la vie sociale dont il est exclu (déviance secondaire à la suite d'une difficulté primaire).
- 2° La déviance comme conséquence de l'absence des conditions sociales nécessaires pour être acceptée, ainsi que du défaut d'édu-

---

(22) Franco BASAGLIA et Franca BASAGLIA-ONGARO, *La majorité déviante*, Paris, 10/18, 1976.

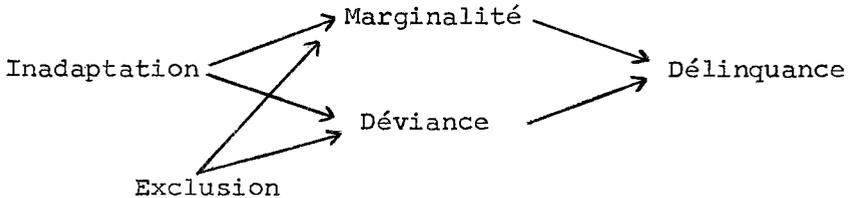
(23) *Opus cité*.

cation et de culture permettant l'instruction selon les ressources sociales exploitables (déviance secondaire due à l'absence d'un statut social qui demande une prédisposition indispensable).

- 3° La déviance rencontrée chez des individus qui, par état ou par choix (clochards, vieillards, jeunes, hippies, etc.) sont exclus ou s'excluent eux-mêmes des relations sociales (déviance secondaire à la suite d'une exclusion imposée ou choisie).

Notion assez voisine de la marginalité, la déviance implique également l'idée de violation des normes sociales. Cette atteinte semble également moins grave que celle du délinquant qui, lui, met véritablement en péril la paix sociale et l'ordre juridique au point qu'il faut abandonner le sacro-saint principe de l'éducation pour en arriver à une punition ou à une surveillance (l'éducation surveillée par exemple).

Toutes ces notions, on le voit, interfèrent sans cesse; nous proposons, pour notre part, de les classer suivant le schéma suivant :



L'inadaptation se manifesterait chez les tout jeunes enfants et aboutirait soit à un état de marginalité, soit à la déviance, ces deux derniers états conduisant, si l'évolution se poursuit, à la délinquance, c'est-à-dire à un seuil jugé intolérable par la société et qui provoque une réaction de défense destinée à assurer sa survie.

L'exclusion se produirait chez des sujets moins jeunes qui, au départ, auraient intériorisé le Code social de manière satisfaisante mais qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, seraient exclus du système social. L'évolution ultérieure serait identique à celle des inadaptés.

## II. — LA REINSERTION SOCIALE

Nous avons eu le privilège d'être, pendant six mois, partie intégrante d'une action dite « réinsertion sociale » pour mineurs délinquants et mineurs en danger. Nous allons donc maintenant, après avoir situé cette action dans son contexte, relater cette expérience et les quelques réflexions qu'elle a pu nous suggérer.

### A. — LE STAGE « REINSERTION SOCIALE ».

#### 1) LE CADRE.

En 1972, les instances européennes ont commencé à s'inquiéter du devenir des jeunes sortant de l'appareil scolaire avec un sentiment

caractérisé d'échec et sans projet d'avenir précis. Cette préoccupation s'est traduite, en France, par la circulaire Giffard du 23 mai 1976 sur les « actions d'accès à la vie active ». Bien que très large dans son interprétation, cette circulaire laisse tout de même apparaître quelques lignes générales : On y trouve la notion de jeunes de 16 à 20 ans se trouvant en situation de handicap social et ayant quitté l'appareil scolaire au cours des premier et second cycles sans avoir reçu de formation professionnelle ; il s'agit de jeunes ayant d'eux-mêmes une image dévalorisée et étant le plus souvent dans un état d'immaturation psychologique qui les rend très dépendants du milieu et soumis à des influences diverses.

On peut en distinguer quatre catégories :

- Les jeunes qui ont accompli une scolarité avec de simples retards scolaires cumulés, mais qui sont dans une situation passive d'attente, incapables de construire un projet d'insertion (pour des raisons qui leur sont propres ou qui se rapportent au milieu ambiant) ;
- Ceux qui ont terminé leur scolarité obligatoire en cours de premier cycle, en situation d'échec caractérisé et de rejet agressif de l'école, et sont, à priori, hostiles à toute nouvelle tentative ;
- Ceux qui sont issus de milieux défavorisés, en état de *marginalisation sociale croissante*, de dégradation de la personnalité (instabilité caractérielle, influençabilité) et des comportements (pré-délinquance ou délinquance, prostitution, etc.) ;
- Enfin, les jeunes de la catégorie précédente qui ont atteint un degré de rupture avec le milieu social qui les a conduits à la privation temporaire de liberté (population des jeunes prévenus ou détenus).

L'objectif du stage est de faciliter et de rendre la plus gratifiante possible pour le jeune l'insertion dans le monde adulte, insertion qui vise simultanément l'aspect professionnel et l'aspect non professionnel de l'activité individuelle, c'est-à-dire toutes les composantes de la personnalité.

Les stagiaires, à l'issue de l'action éducative dont ils auront bénéficié, devront avoir atteint les résultats partiels suivants :

- Avoir découvert les capacités réelles dont ils disposent en vue de leur insertion ;
- Avoir pris conscience d'être capable de ... ;
- S'être réconciliés avec l'effort intellectuel et avoir acquis un bagage de connaissance suffisant pour pouvoir envisager, à l'avenir, une promotion dans le cadre de la formation continue ;
- Avoir défini, grâce à une information suffisante et une réflexion mûrie et responsable, un choix professionnel ;
- Enfin, avoir une idée précise du cheminement à suivre et des moyens à utiliser pour réaliser leur insertion professionnelle.

La durée de ce stage de reconstruction des motivations et de remise en circuit se situe entre quatre et neuf mois ; chaque jeune peut quitter le stage dès lors qu'une solution concrète (embauche, entrée en apprentissage par exemple) a été trouvée et que l'équipe éducative estime qu'elle est une suite positive à l'action entreprise. À la base de ce sys-

tème se trouve un établissement public d'enseignement qui assure la gestion financière de l'action. Un premier stage, financé par le fonds social européen et monté par la délégation académique à la formation continue, a débuté en novembre 1976 pour se terminer en juin 1977. Sur un effectif initial de quatorze jeunes, il y a eu trois abandons, trois entrées en formation prévues après le stage, deux promesses d'embauche (pour les vacances). Deux jeunes ont quitté le stage sans projet personnel précis. Les appréciations sur le stage ont été nuancées chez les jeunes — tantôt favorables : (— « J'ai compris l'utilité d'un C.A.P. », — « Je voudrais retourner à l'école pour avoir un diplôme », — « On nous a considérés comme des adultes », — « Ce qu'on apprend me sert chez moi ».) Tantôt critiques : (— « On n'a pas fait assez de choses », — « Trop de libertés dans le choix des activités », — « Pas assez de travail scolaire », — « Pas de progrès en expression », — « Pas de formation, je ne sais pas quoi faire après le stage »).

Pour les personnes extérieures le bilan est en revanche incontestablement positif : Le juge des enfants envoie des jeunes ; Les foyers de jeunes demandent que d'autres stages soient mis en place ; Les parents regrettent que le stage ne dure pas plus longtemps.

Le 14 novembre 1977 a débuté une seconde action, financée par les crédits alloués au titre de la loi du 5 juillet 1977, instituant diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes, avec un effectif initial de dix-sept jeunes. Ce stage, demandé par les services d'éducation surveillée du ministère de la Justice et par des associations privées de prévention (foyers de sauvegarde, village S.O.S.) va démarrer très rapidement sous la pression d'éducateurs de justice. Jusqu'au début de l'année 1978, sept personnes interviennent six heures par semaine sur les jeunes : une monitrice en poterie, deux moniteurs en menuiserie, un professeur d'E.P.S., un professeur de C.P.P.N., un professeur de C.E.S. et nous-mêmes. Début janvier, deux intervenantes sont recrutées : une formatrice suivant les jeunes à temps partiel (six heures par semaine) et une formatrice animatrice à temps complet, c'est-à-dire s'occupant des stagiaires trente heures par semaine. Après une interruption de l'action d'une semaine au mois de février (cassure provoquée pour le règlement de trois vols consécutifs dans les locaux de la délégation), le stage s'est terminé le 20 mai 1978 avec un effectif de six jeunes, les autres n'étant plus susceptibles de se déplacer librement.

## 2) LES PRINCIPES PÉDAGOGIQUES.

Ils peuvent s'énoncer ainsi :

— *Contact avec le réel* :

Les jeunes pris en charge seront mis de plein-pied avec la réalité quotidienne et placés dans des situations authentiques, en vraie grandeur et non simulées. C'est à partir des observations qu'ils seront amenés à faire que seront stimulés puis exploités leurs intérêts et leurs motivations : l'alternance entre stages et séances de regroupement sera donc systématiquement recherchée (un cycle hebdomadaire paraît de ce point de vue la bonne mesure).

— *Agir à partir du concret :*

Au stade où ces jeunes sont repris, l'effort intellectuel n'est consenti que dans la mesure où il s'avère nécessaire et utile, où il se rattache étroitement à l'acte qu'il explique ou permet ; la liaison entre acquisitions théoriques et problèmes concrets rencontrés s'impose donc.

— *Etre à l'écoute :*

Aussi bien durant la phase d'accueil que pendant la formation, les formateurs devront s'efforcer d'être disponibles vis-à-vis des jeunes, c'est-à-dire attentifs à saisir et à comprendre les attitudes, les comportements aussi bien que les témoignages des jeunes, considérés individuellement ou dans le groupe.

— *Inciter à la communication :*

On s'efforcera de redonner à ces jeunes l'envie et les moyens de communiquer, et cela par le truchement de multiples langages (oral et écrit, dessin, musique, expression corporelle ...). La vie de groupe sera, de ce point de vue, un support indispensable. Il en ira de même de l'utilisation des techniques audio-visuelles.

— *Pratiquer une pédagogie de la réussite :*

Ces jeunes ont été, la plupart du temps, victimes de la compétition scolaire (à partir d'un certain décalage entre individus, l'émulation inverse ses effets) et des rythmes ou modes d'apprentissage imposés. Toute reconstruction du capital indispensable de connaissances passe donc par la graduation des difficultés et le respect des rythmes individuels de telle sorte que la réussite sanctionne l'effort.

## B. — LE PUBLIC.

Le choix de ce dernier a été effectué par le directeur du stage et un éducateur de justice bénévole après une série d'entretiens particuliers avec les jeunes.

Alors que cette action est destinée à des éléments dont l'âge varie entre seize et vingt-cinq ans, seuls deux jeunes (Pascal R. et Jean-Luc G.) ont atteint la majorité pendant le déroulement de l'action. La majorité des stagiaires était incarcérée ou venait de l'être quant le stage a débuté. Un examen des entretiens individuels à partir desquels les jeunes ont été choisis laisse apparaître quelques caractéristiques :

- Ils ont, en moyenne, six frères et sœurs.
- Ils ont tous quitté l'institution scolaire entre quinze et dix-sept ans après avoir, pour la plupart, transité dans les « classes pratiques ».
- 61 % d'entre eux dépendent des services rémois d'éducation surveillée, le restant venant d'associations privées de prévention.

- 91 % d'entre eux sont inscrits à l'agence nationale pour l'emploi. Seuls Farid B. et Daouadi F (ils sont de nationalité algérienne) n'y pointent pas.
- Les catégories socio-professionnelles auxquelles appartiennent leurs parents sont du type manœuvre ou ouvrier.
- Deux jeunes ont un père au chômage.
- La permanence de leurs structures familiales est peu solide.
- Un n'a plus son père.
- Un a une belle-mère.
- Une stagiaire a été confiée, par ordonnance du juge des enfants, à la garde de sa sœur.
- Un jeune vit avec son père, ses frères et a été élevé par sa grande sœur. La mère vit séparée de son mari, à Paris.

L'observation de leur comportement durant l'action inspire les réflexions suivantes. S'ils ont intériorisé en partie le Code social (lecture, écriture, certaines valeurs sociales telles que la structure familiale), à côté de cela, ils ont adopté un code, un langage qui leur sont propres. Dans la bande, ils découvrent une « société » à leur mesure. Il faut quand même noter que de nombreuses bandes ont des structures assez imprécises en ce qui concerne leurs participants. Il y a en effet de nombreux délinquants qui agissent isolément et qui n'intègrent une bande que de manière épisodique et temporaire. Quelles sont ces lois, ces attitudes, ce langage, ces signes ? Ces jeunes utilisent un langage assez spécial et totalement incompréhensible pour un non-initié. Quand il y a bande, il y a toujours un chef ou meneur. C'est toujours un individu dont la force physique est supérieure à celle des autres. Il y a toujours ce que l'on pourrait appeler des « actes probatoires d'initiation » ou des « épreuves d'admission ». Il peut s'agir d'égorger un clochard, de matraquer la première personne rencontrée dans une direction quelconque et lui voler l'argent qu'elle a sur elle, d'attaquer *seul* un chauffeur de taxi, de le dévaliser, de le jeter dehors et de revenir avec la voiture à un endroit convenu, de se prêter passivement à une relation homosexuelle perpétrée par le chef.

Ces groupes obéissent à des lois internes : Il s'agit, par exemple, de la solidarité face à un ennemi commun. Cette loi n'est pas spécifique pour chaque bande. Au mois de février 1978, trois vols d'argent ont été commis par un stagiaire. Bien que les jeunes ne s'entendent pas, ce qui prouve d'ailleurs qu'il ne suffit pas de les mettre ensemble pour former une bande (on aura tout au plus un groupe avec un meneur qui s'imposera par la force), ils ont refusé, sous les pires pressions, de livrer le coupable. Egalement durant le stage, trois jeunes ont été arrêtés pour vol de voiture et coups et blessures volontaires à agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions : interrogés par le service régional de police judiciaire de Reims, ils ont refusé de « donner » un de leur camarade qui avait réussi à s'enfuir. Les jeunes délinquants réagissent également aux tatouages (souvent exécutés lors d'incarcérations) qui ont une signification très précise.

## C. — L'ACTION.

Quels moyens ont été utilisés pour ré-insérer ces jeunes ?

## 1) LE GROUPE.

Selon R. Fau et J. Boucharlat (24), un groupe, quelque soit son importance ou sa forme, est composé d'un chef et de membres bien ou mal adoptés. On peut distinguer :

— *Les groupes artificiels* :

Ce sont ceux dont le chef est imposé arbitrairement, sans consultation préalable, par une force extérieure au groupe. Certains auteurs (Slavson notamment) les appellent *groupes obligatoires*. Le chef en est toujours un adulte. La classe, l'armée en sont des exemples typiques. Ces groupes sont caractérisés par leur manque absolu d'homogénéité, né de la diversité des individus qui les composent et de l'absence d'intérêts sociaux ou culturels communs. Leur stabilité dérive de la contrainte qui s'exprime et se matérialise dans la personne du chef, substitut du père et symbole d'autorité.

— *Les groupes spontanés* :

Ils se forment sans contrainte extérieure apparente. Dans certains cas, chez les enfants d'âge pré-scolaire par exemple, ce type de groupe n'a pas de chef ; il ne se forme que pour obéir à certaines nécessités intérieures. En général, chez les enfants d'âge scolaire ou chez les adolescents, ces groupes se forment à l'intérieur d'un groupe artificiel dans lequel se constituent des noyaux de résistance sous-tendue par un dynamisme d'opposition.

— *Les groupes intermédiaires* :

Ce sont ceux que l'on rencontre le plus souvent dans la pratique. Ils ont un double caractère qui les définit de façon constante : ils ont un chef (ce qui les rapproche du type artificiel) mais ils répondent en même temps à des nécessités intérieures (ce qui les assimile au type spontané). En fait, il tend à s'établir un certain équilibre entre le chef et les poussées intérieures, équilibre fragile, souvent rompu, mais tendant sans cesse à se rétablir. Avec Slavson, on peut en décrire deux variétés :

1° *Les groupes motivés* :

Ils se définissent surtout par la présence d'un chef adulte, venu de l'extérieur ou de l'intérieur, mais toujours spécialisé et définitivement confirmé dans son rôle qui constitue une véritable fonction. L'enfant y

(24) R. FAU et J. BOUCHARLAT, *Les groupes d'enfants et d'adolescents*, Paris, P.U.F., 1973.

adhère volontairement pour répondre à un besoin ou à un intérêt (évasion hors du milieu familial, besoin de vivre auprès d'enfants de son âge, recherche d'un sentiment de sécurité, intérêt sportif). C'est le cas des organisations para-scolaires et paramilitaires, patronages, formations de jeunesse, groupes scouts. Le rôle du chef apparaît ici comme essentiel car il doit satisfaire aux besoins et aux intérêts qui ont conduit consciemment ou non les enfants à adhérer, et ceci sous peine de voir son groupe se désagréger ou disparaître.

### 2° *Les groupes volontaires :*

Ils répondent uniquement à des besoins intérieurs et ne reconnaissent jamais de chef adulte ; ils sont inspirés par des sentiments d'intérêt, de sécurité et d'opposition. On voit ici s'assembler des enfants de même âge ou d'âge sensiblement voisin. Les groupes se forment autour d'intérêts communs d'ailleurs très variables : se livrer à des jeux collectifs, faire des courses de montagne, partir à la découverte de cavernes ou construire des cabanes. Cette notion d'intérêt commun est très forte et certains groupes ne sont pas assez cohérents pour résister à un déplacement de ce centre d'intérêt. C'est ainsi, par exemple, qu'on peut voir un groupe se donner pendant des mois à la construction de huttes d'indiens mais un courant nouveau vient-il à se manifester, on verra aussitôt des oppositions se manifester et la bande s'émietter, puis disparaître en quelques jours. Ces groupes se donnent toujours un chef (ce qui les distingue du type spontané) mais celui-ci n'est jamais choisi après mûres réflexions et délibérations ; il semble jaillir spontanément sans qu'on puisse savoir s'il est né de la poussée intérieure du groupe ou si celui-ci s'est cristallisé autour de lui.

L'enfant crée ainsi un univers à sa mesure. Ce double besoin, contradictoire en apparence, de fuir un cadre hostile pour retrouver un milieu favorable et rassurant s'exprime dans la personne du chef : celui-ci symbolise, lorsqu'il est lui-même un enfant, en même temps les deux univers et unit dans sa personne la force rassurante de l'adulte et l'aspect familial de l'enfant du même âge...

Dans ce type de groupe, on peut encore faire trois distinctions :

#### 1° *Les groupes volontaires homogènes :*

Ils sont avant tout caractérisés par leur esprit d'opposition (l'intérêt commun des membres est d'ordre négatif). C'est une acceptation plutôt qu'un but. Ils sont proches des groupes spontanés mais s'en distinguent par leur cohésion. Malgré leur attitude souvent négative, ces groupes sont donc chargés de beaucoup de dynamisme et peuvent dans certains cas atteindre une grande efficacité. Il est plus aisé de les utiliser que de les rompre.

#### 2° *Les groupes volontaires à intérêt spécial :*

Ils sont assez proches des précédents par leur cohésion mais ils s'en distinguent par le fait qu'ils se forment autour d'un pôle positif

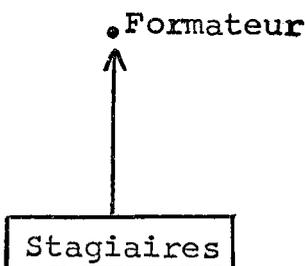
qui est un intérêt commun (sport ou musique, par exemple). Leur dynamisme intérieur est assez faible et le chef tire son prestige de sa compétence en une matière déterminée.

### 3° *Les groupes volontaires à activités multiples :*

Ils s'opposent aux deux précédents et sont du type : groupes hétérogènes. Ils se définissent par le fait que leur cohésion est établie par la collaboration à plusieurs activités communes, diverses et interchangeables. En fait, chacun des membres poursuit un but particulier et réalise une collaboration plus ou moins transitoire avec les autres membres. Ces groupes offrent un terrain d'échanges et des facilités pour atteindre un but. Le rôle du chef est moins accusé que dans les groupes homogènes. Ces types de regroupement sont déjà hautement socialisés (les clubs ou auberges de jeunesse en sont un assez bon exemple).

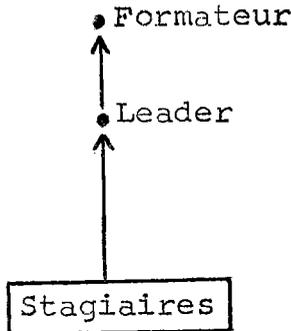
Dans quel type peut-on classer les stagiaires ? Ils ont été choisis dans les différents quartiers rémois de façon à ne pas reconstituer une bande déjà existante (en fait, il s'est avéré que nombre d'entre eux se connaissaient et que certains s'étaient regroupés afin de faire des mauvais coups). A première vue, ils semblent s'apparenter au groupe artificiel ou groupe obligatoire. Mais ce groupement se caractérise par son manque absolu d'homogénéité. Nous avons vu, dans la première partie, que ces jeunes avaient des lois communes, qu'ils venaient, pour la plupart, de couches sociales assez voisines, qu'ils formaient de véritables bandes. Il a été absolument impossible d'obliger les stagiaires à une discipline et encore moins (la circulaire Giffard le précise bien) de les « tenir » dans des locaux scolaires. En effet, ils quittaient les locaux quand ils voulaient, ils arrivaient quand ils voulaient (une menace de retenue sur leur salaire pour non-assiduité n'a été appliquée que le dernier mois du stage). Le formateur est bien un adulte mais est-il vraiment le chef ? Ne pouvant utiliser la machine qui, en enregistrant les impulsions dégagées par ses membres, peut désigner le « leader » d'un groupe, nous avons tout de même tenté de savoir qui était ce « chef ».

La situation normale devrait être la suivante :



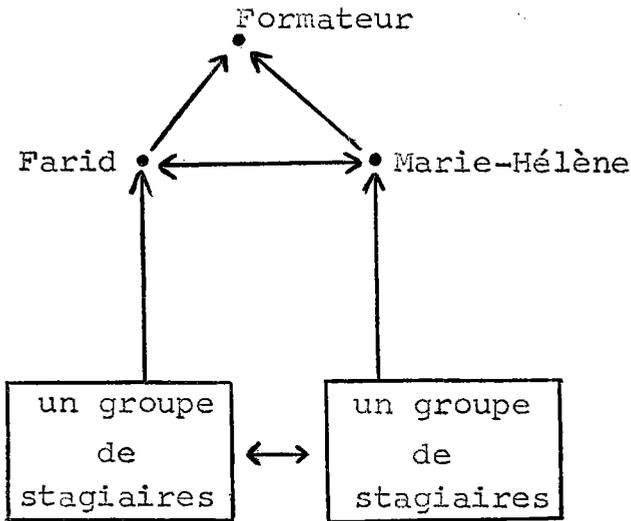
Il s'est trouvé, parmi les stagiaires, un élément de dix-sept ans (Farid A.) doté d'une très forte personnalité et surtout d'une force physique exceptionnelle.

Nous avons ainsi obtenu ce schéma :



Ce n'est que par l'intermédiaire de Farid que le formateur a pu se faire entendre, Farid restant libre de faire cesser à tout moment la communication. Le 15 novembre 1977, une jeune fille de dix-sept ans (Marie-Hélène R.) a été jointe au stage (à titre d'expérimentation).

Nous avons donc obtenu les relations suivantes :



Le groupe s'est donc scindé en deux sous-groupes : La communication entre le sous-groupe de la jeune fille et le formateur était parfaite alors que les relations avec le second étaient toujours soumises au bon vouloir de Farid. Les relations propres aux deux sous-groupes sont devenues extrêmement tendues ainsi que les relations entre les deux leaders. En définitive, ce regroupement n'a-t-il pas eu pour but essentiel de « casser la bande » et d'offrir à ses membres, en mettant à leur disposition une

structure dans laquelle ils sont valorisés, flattés, dans laquelle ils se retrouvent en confiance, ce qu'ils recherchent ailleurs? N'a-t-il pas également pour objectif de leur faire accepter la coercition qu'implique toute institution (en l'espèce le stage avec son emploi du temps, ses horaires)? Cela expliquerait le discours qui leur a été tenu et ainsi formulé : « Vous êtes des adultes, dans un groupe responsable ».

En fait, nous n'avons pas réussi à former une structure d'adultes responsables. En effet, lors des vols qui ont eu lieu au mois de février, nous les avons sommés d'agir justement en adultes responsables et de nous livrer le coupable. Nous nous sommes alors aperçus qu'il existait de très profonds antagonismes entre eux et qu'ils ne formaient pas un bloc homogène.

## 2) LE LANGAGE.

Dans le cadre de l'incitation à la communication et de la pédagogie de la réussite préconisées par la circulaire Giffard, un second moyen de ré-insertion a été recherché dans le langage (oral et écrit). Par quels moyens? En ce qui concerne l'expression orale, nous avons utilisé le magnétophone. Nous avons enregistré les jeunes, avec leur accord. La bande magnétique a été repassée devant tout le monde et nous avons essayé de leur faire comprendre que certaines expressions n'étaient pas à employer. Qu'il y avait certains mots (leur argot justement) qui étaient assez choquants pour certaines oreilles, notamment celles des personnes qui seraient susceptibles de les employer. Cette expérience a été complétée avec l'emploi d'un circuit intérieur de télévision à partir duquel nous avons employé les mêmes arguments.

En ce qui concerne l'expression écrite, nous leur avons redonné quelques « bases » de français (c'est là que nous nous sommes aperçus que certains ne savaient quasiment pas lire, ni écrire. D'ailleurs, certains questionnaires relatifs à une entrée en stage réinsertion sont des tests d'écriture). Des jeux ont été employés (notamment « des chiffres et des lettres ») afin de permettre aux stagiaires d'améliorer leur vocabulaire. Le jeu de belote a également été utilisé afin de perfectionner le calcul.

Toujours dans l'esprit de la circulaire Giffard qui recommandait également d'agir à partir du concret, nous avons profité du fait qu'ils étaient très souvent soumis à des contrôles de police et, ainsi, fréquemment emmenés au commissariat, pour leur faire établir des cartes d'identité, ce qui implique, bien sûr, le remplissage d'imprimés.

Nous leur avons également fait remplir les formulaires relatifs à la déclaration des revenus, ce qui nous a permis de leur faire quelques révisions de calcul, ainsi qu'un peu d'écriture. Nous leur avons enfin montré comment il fallait rédiger une demande d'emploi de façon correcte, et c'est là qu'apparaît le mieux et de la manière la plus serrée le réseau institutionnel que nous avons tenté de leur faire réintégrer. En effet, la correspondance commerciale ou administrative est bien celle où les formules sont le plus « standardisées », où la marge de liberté est la plus faible et où un mot de trop ou mal orthographié est souvent lourd de conséquences néfastes.

En définitive, ces activités ont été assez bien acceptées par les jeunes.

### 3) LES ATTITUDES.

Toujours à l'aide du système vidéo, nous les avons enregistrés sur un magnétoscope et nous avons visionné, ensemble, le résultat. Nous avons ainsi pu leur montrer ce qui « n'allait pas » dans leur aspect général. Nous leur avons ainsi recommandé d'abandonner l'éternel blousson noir ainsi que les cheveux trop longs qui sont souvent des signes de refus des valeurs traditionnelles de notre société mais auxquelles il faut bien, un jour, se résoudre à adhérer. Il a également été question des tatouages. Bien qu'ils en soient très conscients, nous leur avons expliqué qu'il était malséant de se présenter devant un employeur les bras et les mains couverts de ce genre de signes ; s'ils ont leur méthode pour se tatouer, ils ont aussi leurs procédés pour se les enlever (on peut noter le cas d'un jeune qui s'est enlevé un tatouage sur la main en le brûlant avec une cigarette). Afin de compléter, par la pratique, les exercices relatifs à la demande écrite d'emploi, une expérience (sous forme de jeu) leur a été proposée : Le mercredi 17 mai 1978, une psychosociologue leur a demandé de mimer, avec le geste et la parole, une personne venant solliciter un travail ; elle était seule dans une pièce et les stagiaires entraînent, les uns après les autres. Cette forme d'exercice qui s'est très bien passé ainsi que les activités énumérées ci-dessus ont eu un assez grand succès. Nous avons ainsi pu leur faire prendre conscience de ce qu'on pourrait appeler une « attitude normale » ... ou normalisée.

### 4) L'ACCEPTATION DE CONTRAINTES.

Au début du stage, les activités ont été librement choisies par les jeunes. Mais nous nous sommes très vite aperçus qu'ils étaient incapables ou ne voulaient pas faire un choix. Nous avons donc tenté de leur en imposer un, faisant là échec à leur comportement indiscipliné qui leur avait, pour la plupart, valu un renvoi de l'appareil scolaire.

Nous leur avons « fait la guerre » afin qu'ils daignent déposer leurs cigarettes dans les endroits prévus à cet effet. Ce n'est que vers le mois d'avril que nous avons commencé à avoir des résultats. Dans le même ordre d'idée, chaque visite d'entreprise était accompagnée de dépôts de mégots un peu partout, et cela malgré les interdits : ce n'est que le jeudi 23 mars, visite de R., que les jeunes ont respecté la consigne de ne pas fumer ; il est à noter que, pendant toutes les visites qui ont suivi, cette règle a toujours été respectée. Les entreprises, au départ, étaient choisies librement par les stagiaires ; nous nous sommes bien vite aperçus que leur choix se portait surtout vers des établissements à caractère alimentaire ou des fabriques de boissons alcoolisées. Vers le mois de mars 1978, dans le but de leur faire découvrir chaque secteur d'activité rémois et pour savoir s'ils accepteraient les contraintes d'une visite imposée, nous avons choisi nous-mêmes les usines.

Comme nous l'avons déjà dit, plus haut, les jeunes ont eu une conception très spéciale du respect des horaires (en l'espèce 9 h - 12 h et 14 h - 17 h) et de l'assiduité. Nous avons donc laissé planer sur eux la menace d'une retenue sur leur salaire (450 F pour les moins de dix-huit ans et mille cinq cent francs pour les majeurs). Malheureusement, des contraintes financières (le stage n'était financé que si un certain nombre de

jeunes y participaient) nous ont obligés à tricher sur les présences effectives, ce qui a ôté, à notre épée de Damoclès, son effet dissuasif (les retenues n'ont été appliquées que lors du dernier mois, c'est-à-dire entre le 20 avril et le 20 mai 1978).

Certaines activités, comme le français ont été imposées. Il en a été de même pour la menuiserie et la poterie, avec d'ailleurs d'assez bons résultats.

Un comportement a marqué bon nombre de visites d'entreprises, c'est le souci constant des stagiaires de « se remplir les poches ». Au début, nous n'avons fait que de la surveillance. Ce n'est que peu à peu, à force d'explications — telles que « si tu voles et que tu comptes venir travailler ensuite ici, ils ne voudront pas de toi » — que nous avons, en apparence, réussi à faire cesser cette espèce de « kleptomanie ». Pour certains irréductibles, il n'a quasiment rien été possible de faire.

En irrédutive, certains jeunes ont accepté ces contraintes. Est-ce le fameux « dé clic » tant attendu par leurs éducateurs ?

##### 5) L'ACCEPTATION DU MONDE DU TRAVAIL.

Dans le cadre du contact avec le réel préconisé par la circulaire Giffard, un dernier moyen de ré-insertion a été recherché dans ce que nous avons appelé « l'acceptation du monde du travail ».

Lors d'une réunion préparatoire au stage, les jeunes se sont montrés très préoccupés par la recherche d'un emploi. Nous leur avons donc proposé de visiter diverses entreprises afin de les mettre en contact avec la vie réelle d'une usine. La majorité des stagiaires a, au départ, marqué peu d'intérêt. Ce n'est que petit à petit que leur attention est devenue assez soutenue et qu'ils ont commencé à poser, d'eux-mêmes, des questions. Ils se sont même plaints qu'on ne leur fournisse pas d'explications. Cette activité s'est accompagnée d'une distribution, soit de prospectus venant des entreprises, soit de dossiers que nous leur avons préparés (secteurs d'activités de Reims, que faire en cas de conflit avec son employeur, la sécurité sociale). Les premières fiches distribuées ont été jetées. Mais, peu à peu, les stagiaires ont gardé ces dossiers. Ils les ont même consultés (une erreur glissée sciemment dans les secteurs d'activités a été relevée). Un débat avec des syndicalistes a également été jeté. Mais, peu à peu, les stagiaires ont gardé ces dossiers. Ils les ont lus ; cette discussion, d'ailleurs à sens unique, n'a pas eu beaucoup de succès. Une information sur les métiers de l'armée leur a aussi été fournie. Le seul bénéfice retiré a été pour Jean-Luc G. qui devait être incorporé à la fin du stage.

Ces jeunes souffrent très souvent de complexes d'infériorité dus à leurs échecs scolaires et à leur situation familiale. Afin de leur montrer que tout n'est question que de volonté et également pour leur faire découvrir un aspect du monde du travail, important, mais assez méconnu, nous avons organisé, le 18 mai 1978, la visite du foyer et des ateliers des paralysés de France. Nous avons d'ailleurs eu beaucoup de mal à convaincre le directeur car ces personnes sont des handicapés moteurs, cérébraux, infirmes à la suite d'accidents ou atteints de maladies incurables comme la sclérose en plaques, par exemple. Après une heure de discussion, nous avons monté, le directeur du foyer et nous, un débat entre nos stagiaires et des handicapés. Initialement, un in-

firme moteur et cérébral devait être présent. Il n'a pas pu venir et ce sont deux autres personnes qui ont pris sa place. Après un bref moment d'observation, l'atmosphère s'est détendue et la discussion s'est très bien déroulée, pendant deux heures. Les jeunes ont paru très impressionnés (leurs interlocuteurs leur ont raconté ce qui leur était arrivé, comment ils vivaient).

Toutes ces activités n'ont-elles pas eu pour but de les insérer dans les différentes institutions que constitue le monde du travail, c'est-à-dire par exemple une usine avec ses horaires, son règlement intérieur ? La discipline nécessaire de l'équipe a-t-elle mieux exercé son œuvre que notre tentative de former un groupe homogène et responsable ?

#### D. — LES RESULTATS OBTENUS.

Sur dix-sept éléments, Dominique G. et Pascal R. ont quitté le stage pour être embauchés (le premier dans les Champagnes M. le second chez A. M.). Quant aux autres, ils reviennent chaque jour à la délégation depuis la fin de l'action afin qu'on les aide à trouver un emploi.

La simple participation au stage ne pourrait-elle pas constituer un premier signe de ré-insertion ? En effet, celui-ci est une structure rigide avec le patronage d'un établissement de l'Education nationale, un directeur, une équipe pédagogique, des horaires fixes, des activités programmées (menuiserie et poterie le vendredi matin, visites d'usines le jeudi matin, initiation à la vie de l'entreprise le lundi matin, etc.). La simple adhésion à tout ceci n'est-elle pas le premier signe d'un abandon de la bande pour une institution plus sécurisante ?

Nous avons remarqué un afflux des jeunes vers la fin du stage. Avons-nous atteint notre objectif qui était de ré-insérer les jeunes par le travail avec, si possible, une qualification ? Nous avons vu que Dominique G. et Pascal R. avaient été embauchés après les vacances de Pâques. Fabrice V. devait faire un C.A.P. de chaudronnier ; il avait réussi tous les tests et avait passé la visite médicale ; devant aller à Ste-Menehould, il a refusé. Christian R. devait aller à Reims afin d'y faire un C.A.P. de mécanique diesel : il a terminé le stage entre quatre murs.

Mais peut-on faire un bilan juste après ce genre d'action ? Cela ne paraît pas possible, surtout si on attend des jeunes qu'ils acquièrent une qualification. Mais toutes ces activités auront toujours un aspect positif, à plus ou moins longue échéance. Pour illustrer ceci, deux exemples peuvent être donnés : lors de la première action (février 1977 - juin 1977), à la suite de la visite d'un garage, un jeune délinquant a réussi avec succès un C.A.P. de mécanique (il travaille maintenant dans le même garage). Un autre jeune qui dessinait très bien avait été marqué par la visite de l'imprimerie M. B. située à Reims. Il y revient actuellement au moins une fois par semaine pour y demander du papier. Son éducateur attend le moment où il se décidera à y demander un emploi. Pour les autres ils sont revenus tous à la délégation, journellement, rechercher un emploi.

Quelles conclusions peut-on tirer de cette enquête ? Nous partirons du postulat de base que chaque individu possède, à sa naissance, une parcelle de « pouvoir » qu'il utilise pour, instinctivement, la satisfaction

de ses désirs. Faire de cet être un « adulte intégré » consiste d'abord, pour la société, à domestiquer ce « pouvoir ». Pour ce faire, les individus sont soumis à une série de contraintes institutionnelles (l'autorité parentale, la discipline scolaire, militaire). Au fur et à mesure de cette domestication s'accomplit un second travail : il s'agit de modeler les désirs de l'individu sur les valeurs sociales afin qu'il les intériorise ; ce travail est celui de l'idéologie. L'objectif final est d'obtenir une acceptation volontaire des valeurs sociales qui seront alors retransmises automatiquement. Une distorsion peut néanmoins se produire entre la domestication et l'intériorisation. Les valeurs, le Code social, peuvent être connus mais non reconnus et, par là-même, remplacés par d'autres qui ne seront, d'ailleurs, qu'un reflet déformé des premières : c'est le cas du mineur délinquant.

De ce fait l' « anormalité » apparaît comme le produit de la carence des structures institutionnelles (et notamment de la famille et de l'école). Cette anormalité est plus ou moins importante : dans le meilleur des cas, la meute des travailleurs sociaux s'emploiera à « gommer » les mauvais aspects de la socialisation ; dans le pire, le système carcéral, école de la délinquance et université du crime, fera son œuvre.